

No 28

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Présidence : Mme Gabriela Sonderegger

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mmes Elvia Cambier et Sonja Molinari ainsi que MM. Jean-Jacques Gerster et Daniel Gubler

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **111-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 367'928.-- TTC (dont CHF 16'268.-- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la création de cheminements piétons et cyclables à travers la moraine entre l'Arve et le Rondeau et entre le Rondeau et la Drize, ainsi qu'un crédit de réalisation de CHF 223'817.-- TTC (dont CHF 8'529.-- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le tronçon tunnel-Clos-de-Pinchat.
5. Délibération administrative **112-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude de pose, maintien et entretien à parts égales de canalisations pour les eaux claires, situées sur la parcelle n° 3301 sise 6 rue des Pervenches à Carouge, propriété de la Ville de Carouge, au profit de la fondation HBM Emma Kammacher, propriétaire du bâtiment de logement voisin, situé sur la parcelle n° 3300, sise 1-3 rue de Lancy à Carouge, propriété de la fondation HBM Emma Kammacher.
6. Délibération administrative **114-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 850'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 2198 sise 2bis rue de la Tannerie à Carouge, propriété de l'État de Genève et contenant les immeubles inscrits sous A1535 et A1537.

7. Délibération administrative **115-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 6'790'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 539 sise 11 chemin de Pinchat à Carouge, propriété de l'État de Genève et contenant les immeubles inscrits sous a2389, a2390, a2393, a2394 et a3130.

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Délibération administrative **116-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 251'000.-- pour l'installation d'une climatisation pour la salle des aînés au Centre des Promenades, sis sur la parcelle n° 2089, 18 boulevard des Promenades à Carouge.

9. Motions

1. Motion **021-2018 P** : Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines.

10. Postulats

11. Résolutions

12. Pétitions

1. Pétition **008-2017 P** : Pour que Carouge ne s'arrête pas à la place du Marché.

2. Pétition **009-2018 P** : Mobilité et sécurité sur le Chemin de Pinchat à Carouge

13. Questions

La Présidente demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence en mémoire de M. Joaquim Pinto, père de M. Agostinho Pinto.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017.

Le procès-verbal du 19 décembre 2017 est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :

Présentation des nouveaux collaborateurs

M. François Fasel a été engagé en qualité d'agent de police municipale à 100% au sein du service de la police municipale dès le 1^{er} décembre 2017.

Mme Alya Stürenburg Rossi a été engagée en qualité de cheffe du service des affaires culturelles et de la communication à 80% au sein du service des affaires culturelles et de la communication dès le 8 janvier 2018.

M. Yann Ntongo a été engagé en qualité de responsable entretien des bâtiments à 100% au sein du service constructions, entretien et sports dès le 1^{er} février 2018.

Jeunes d'été

Lors de l'exercice budgétaire, vous avez déposé un amendement afin que le Conseil administratif engage le même nombre de jeunes d'été que les années précédentes. Cet amendement a ainsi rajouté une somme de CHF 25'000.- au budget, alors que le montant correspondant s'élève à CHF 32'540.-, comme indiqué en séance de commission par dicastère. Considérant que le but de cet amendement était bien de rajouter la totalité des

postes de jeunes d'été, nous avons ouvert le nombre de places habituel et tenu à vous informer que ces lignes présenteront un dépassement de CHF 7'540.-.

Recrutement des gardiens de bain auxiliaires

Pour répondre aux différentes questions qui ont pu se poser à ce sujet, nous vous confirmons que nous appliquons les principes définis par l'organe faîtière des piscines, la Société suisse de sauvetage (ci-après « SSS »), sans distinction, pour définir les requis à l'engagement, soit le brevet Pool Pro SSS. En effet, selon les exigences de la SSS, le brevet Pool Pro SSS est réservé aux personnes qui exercent une activité professionnelle en tant que surveillant ou maître-nageur.

Un diplôme français de type BEESAN ou BNSSA donne droit en Suisse à l'équivalence du brevet Pool Plus sans module BLS-AED. L'obtention de cette équivalence ne permet pas à son titulaire de se présenter comme candidat à un poste de gardien de bain en Suisse et, de fait, à Carouge. Pour prétendre à un poste de gardien de bain, le candidat devra dans un premier temps compléter son brevet Pool Plus par la formation BLS-AED. Dès lors, il pourra se présenter à la formation pour le brevet Pool Pro SSS qu'il devra avoir réussi après examen.

Par ailleurs, nous répétons que nous favorisons à compétences égales les candidats habitant sur le territoire de notre canton, voire notre commune, pour tous les engagements. Dans ce cas, les compétences techniques, métier et relationnelles ainsi que la disponibilité sur l'entier de la période sont les critères prépondérants de recrutement. Dès lors, nous vous confirmons que l'engagement sur cette saison d'été de sept gardiens résidents en Suisse et cinq gardiens résidents en France correspond à ces principes de recrutement.

Il sied de relever que nous notons une évolution positive des postulations de résidents en Suisse pour ces professions, ce qui nous a permis ces dernières années d'augmenter la part de personnel local engagé, considérant qu'en 2015 nous avions quatre résidents en Suisse contre sept en France.

Horaires de l'état civil

Suite au congé maladie suivi d'un congé maternité de notre cheffe de l'office d'état civil, Mme Vanessa Brunerie, nous avons dû modifier de manière temporaire les horaires d'ouverture de cet office.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

- Lundi de 9h à 12h
- Mardi de 9h à 12h
- Mercredi de 12h à 15h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h

La possibilité d'être reçu sur rendez-vous demeure.

Il faut savoir que l'office d'état civil est un domaine très particulier et que, malgré d'intenses recherches, nous n'avons pas pu trouver d'officier ou d'officière disponible pour un remplacement. Différentes mesures ont pu être trouvées pour permettre un bon fonctionnement de cet office. Il faut savoir aussi que toute démarche d'état civil suppose un travail administratif de back-office qui n'est pas négligeable. Grâce à ces horaires temporaires, les officières pourront mener à bien l'ensemble de ces tâches dans des conditions correctes.

Les nouveaux horaires ont été communiqués sur les différents canaux.

Communications de Mme Lammar :

Hommage à M. Krahenbuhl à l'occasion de son départ à la retraite

Pour faire suite à la communication de Mme Hiltbold concernant l'engagement de M. Yann Ntongo, qui remplacera M. Patrick Krahenbuhl, j'aimerais profiter, comme il est dans la salle, de remercier M. Krahenbuhl pour tout le travail qu'il a fourni depuis des décennies pour la commune.

En effet, c'est en 1991 qu'il a commencé à travailler pour la ville de Carouge. Responsable des bâtiments et gardien des clés (qui sont très nombreuses, je vous le garantis !), PK, puisque c'est ainsi qu'il est communément appelé, a vu ses tâches augmenter avec le développement de la commune et des nouveaux bâtiments qui se sont construits, jusqu'à gérer soixante-quatre bâtiments et objets !

Si vous n'avez pas eu à faire personnellement avec lui, car c'est un travailleur de l'ombre, vous avez certainement pu constater son travail : la gestion des bâtiments, et notamment la grande délibération, c'est lui.

Après vingt-sept ans de bons et loyaux services, il prendra sa retraite en mars prochain. Merci Patrick pour tout le travail que tu as effectué pour notre commune, et bonne retraite !

Musée de Carouge : exposition « Exem 40 ans d'affiches »

Ma deuxième communication concerne la dernière exposition du musée. Etant donné que nous n'avons pas eu de Conseil municipal en janvier, je ne vous en parle qu'aujourd'hui, même si cette exposition est déjà en cours. Certaines et certains d'entre vous étaient là au vernissage et ont déjà pu visiter l'exposition. Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait ont jusqu'au 25 mars pour découvrir cette exposition sur le dessinateur Exem que vous connaissez certainement.

En effet, de sa mémorable pieuvre des Bains des Pâquis, qui a tout juste trente ans, à son affiche en faveur du Théâtre de Carouge qui a couvert les murs de notre ville à l'automne dernier, ses affiches et son travail font partie de notre univers visuel. Pleines de couleurs, d'humour et d'intelligence, peuplées de référence, et savamment composées et dessinées, les affiches d'Exem forment un ensemble unique, coloré, et engagé que vous pouvez découvrir ou redécouvrir au musée, en attendant la prochaine exposition, intitulée « I love Musée de Carouge », en relation avec le Printemps carougeois dont le thème sera cette année l'amour.

Communications de M. Walder :

Remise des prix de l'appel à projets « Construisons le Carouge de demain »

Le 6 février a eu lieu la remise des prix, à la maison de quartier de Carouge, de l'appel à projets « Construisons le Carouge de demain » lancé dans le cadre des dix ans d'agenda 21. Pour rappel, nous voulions, à l'occasion de cet anniversaire, fêter l'agenda 21 par une démarche clairement participative.

Suite à l'appel à projets, nous avons reçu au total 17 projets issus tant d'habitants que d'associations, d'entreprises et même d'élèves. Le jury, composé de membres de l'administration, mais également de Marianna Massa de l'association Slowfood et de Dan Acher de Happy City Lab, que je tiens à remercier chaleureusement, a sélectionné les 3 projets les plus prometteurs.

Durant tout le mois de janvier dernier, les habitantes et habitants ont pu voter pour leur projet favori parmi ces 3 projets. Au total, 444 votes de Carougeoises et Carougeois ont été enregistrés, étant précisé que seuls les Carougeoises et Carougeois pouvaient voter. Les votes ont été très serrés.

1. Le projet qui a remporté la faveur du public avec 161 voix est « 0 déchets. Pour faire de Carouge la 1^{ère} ville suisse sans déchet ni gaspillage » de la Carougeoise Leticia Regueiro et Dorinda Philips de l'Association 0 Waste Switzerland. L'objectif est d'adopter des gestes simples qui permettent d'éviter le déchet à la source pour ne pas en produire.
La ville de Carouge lui a décerné 500 Lémans et soutiendra sa réalisation dans les mois qui viennent. Elle devient ainsi la 1^{ère} ville pilote de Suisse. Vous aurez prochainement des informations concernant la suite de ce projet.
2. Le projet qui vient en 2^{ème} position avec 155 voix est « EPI'COOP » de la Carougeoise Aurélia Bernard, Yorvana Seign et l'association REVI. Le but est de créer une épicerie participative fournissant des produits locaux et équitables intégrant des personnes migrantes ou réfugiées.
3. Et finalement, en 3^{ème} position, avec 128 voix, arrive le Festival du commerce équitable et du tourisme durable de la Plateforme Festival Columbia-Suiza et surtout Dilberto Trujillo qui veut amener à une prise de conscience sur la consommation de produits soutenant les producteurs du Sud et lutter contre la pauvreté.

Ces deux derniers projets, qui ont également obtenu un bel intérêt des habitants, verront certainement le jour sous une forme ou une autre.

Par ailleurs, le jury a souhaité donner deux mentions pour des projets qui sortaient du lot mais qui rencontraient des contraintes de réalisation.

1. "Et si on mangeait des insectes ? » Eco-groupe du collège ECG Madame De Staël et de Christophe Cudré-Mauroux, enseignant : La proposition est de construire un élevage d'insectes à consommer tout en sensibilisant les publics à notre empreinte planétaire lorsque nous mangeons de la viande.
2. « Application de promotion éco-responsable grâce à un système de fidélisation » qui est issu d'élèves de l'Ecole de Culture Générale Madame De Staël (Emma Currat, Diane Gay, Sabine Johner, Naguissa Lopez, Carine Meyer, Serena Mukaky, Melvin Pinizzotto, Brigitte Favre (enseignante)). L'idée est de créer une application pour téléphones portables qui géoréférence les commerces locaux carougeois à faible consommation carbone.

Je tiens, au nom de la ville de Carouge, à remercier tous les participants mais également toutes les personnes qui ont voté afin que chacun soit acteur du changement.

Nous nous réjouissons de mettre en place le projet vainqueur qui est résolument participatif et qui, nous en sommes certains, aura des impacts significatifs sur notre production de déchets.

Carouge, primée pour la qualité de ses espaces publics

La zone piétonne du Vieux Carouge, inaugurée en 2015, remporte cette année le prix du « Soulier d'Or ».

Cette distinction, décernée par les associations ActifTrafic et ProVélo, récompense chaque année les meilleurs aménagements piétons et cyclistes du canton. A Carouge, il couronne

une démarche créative qui a su, au fil de ces deux dernières années, offrir un espace accueillant, favorisant la rencontre de différents publics : les clients des boutiques de la rue Saint-Joseph, les adeptes du Marché de Carouge, les enfants se retrouvant sur les jeux colorés peints au sol, les usagers des terrasses de cafés ombragées par les arbres de la Place du Marché, les touristes découvrant le Vieux Carouge et tous les habitants qui y transitent quotidiennement. Et j'ajouterais même certains partis politiques qui pourtant n'étaient pas très enthousiastes au départ, mais qui maintenant se font photographier dans ces lieux, démontrant ainsi l'importance de cet aménagement pour Carouge.

Ce petit laboratoire du vivre ensemble change de visage au fil des saisons et des événements qui rythment la vie carougeoise. En effet, les services communaux, que je tiens à remercier ici, ont à cœur de renouveler régulièrement les décors de cet espace de manière créative.

Le « Soulier d'Or » récompense donc la mise en place de la zone piétonne et surtout les démarches qui ont été réalisées pour animer cette dernière et qui montrent qu'une fermeture de rue est en fait une ouverture de vie.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de l'ACG

La décision de l'ACG du 31 janvier 2018 et droit d'opposition des conseillers municipaux relativement au financement par le Fonds d'investissement d'une participation aux travaux de la piscine de Lancy est disponible sur CMnet sous l'onglet ACG, avec un délai d'opposition au 28 mars.

APED : démission de M. Daniel Gubler

Suite à sa prise de fonction en tant que conseiller municipal, M. Daniel Gubler a démissionné de l'APED et les Verts proposent un nouveau représentant en la personne de M. Pierre Maulini, qu'il n'est pas besoin de présenter au Conseil municipal.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

La Présidente constate qu'il n'y a aucune opposition à cette nomination.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 111-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 367'928.-- TTC (DONT CHF 16'268.-- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS ET CYCLABLES A TRAVERS LA MORAINES ENTRE L'ARVE ET LE RONDEAU ET ENTRE LE RONDEAU ET LA DRIZE, AINSI QU'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 223'817.- -TTC (DONT CHF 8'529.-- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE TRONÇON TUNNEL-CLOS-DE-PINCHAT

La Présidente signale que la délibération administrative 111-2018 avait initialement été déposée pour le Conseil municipal du mois de janvier, mais celui-ci, comme les conseillers

municipaux le savent, a été annulé. Toutefois, la date de commission n'a pas été déplacée et celle-ci s'est tenue le 23 janvier dernier.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le rapport a été établi par M. Bocquet.

La Présidente demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

La Présidente passe la parole à M. Walder pour d'éventuels compléments d'information.

M. Walder remercie, comme il l'a déjà fait en commission, le Conseil municipal d'avoir accepté qu'exceptionnellement, la délibération soit présentée en commission avant d'être déposée au Conseil municipal, en raison de l'annulation de la séance de janvier.

La délibération concerne un crédit d'étude pour six cheminements ainsi qu'un crédit de réalisation pour l'un d'entre eux. Ces cheminements font partie de la stratégie de promotion des cheminements de mobilité douce. Les objectifs sont les suivants : rattacher Carouge Sud au reste de Carouge de façon bien plus perméable, relier le secteur de Vigne Rouge à la future gare du Bachet et mieux relier par des cheminements piétonniers la crèche du Val d'Arve et le parc aux Ponettes.

M. Walder tient à rappeler ici l'engagement qu'il a pris en commission de convoquer cette dernière avant de réaliser le cheminement pour lequel un crédit de réalisation est soumis au Conseil municipal ce soir. Le résultat de l'étude et la proposition d'aménagement pour ce cheminement qui reliera la rue du Tunnel aux constructions de Clos-de-Pinchat seront présentés à la commission. Les travaux ne seront donc pas effectués avant que la commission n'ait pu discuter du projet lui-même.

M. Walder précise en outre, comme mentionné en commission, qu'un crédit d'étude est nécessaire bien que des pré-études aient été faites parce qu'il faudra veiller à la protection du patrimoine naturel, sachant que les cheminements traverseront des zones forestières. Des pré-discussions ont déjà eu lieu avec la DGAN et le canton. Les discussions continueront afin de voir comment réaliser les cheminements en prêtérissant le moins possible les moraines. Et finalement, ce sera le Conseil municipal qui décidera s'il vote ou non un crédit de réalisation lorsque le Conseil administratif lui présentera des propositions.

La Présidente met aux voix formellement la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier relève qu'effectivement, le Conseil municipal n'est pas accoutumé à avoir une commission avant que le projet soit déposé au Conseil municipal. Il a bien entendu les excuses de M. Walder – et il l'en remercie –, ainsi que son engagement à revenir en commission avant la réalisation du premier cheminement. Le PLR est attaché à ce point parce qu'il ne peut pas voter une réalisation sans avoir vu le projet. Les commissaires ont pu constater durant cette séance que les projets de cheminements étaient intéressants et qu'il y avait une logique, mais qu'au vu des pentes très importantes, il faut encore une réflexion sur les matériaux, sur les drainages, etc., et que les parcours doivent être encore mieux pensés. M. Voignier relève par ailleurs que des commissaires ont demandé s'il était possible de mettre

un rail pour les vélos sur les escaliers qui sont envisagés. Le PLR remercie donc M. Walder de s'être engagé à présenter le projet à la commission avant sa réalisation et de veiller à ce que ces cheminements s'intègrent dans le paysage, en essayant d'utiliser l'existant plutôt qu'en restructurant le paysage actuel.

Mme Uldry attire l'attention du Conseil administratif sur le fait que le cheminement depuis le chemin de Pinchat passera juste à côté de la ciblirie du stand de tir. Ce cheminement devra donc être fermé deux week-ends par année pour cause de tirs. Mme Uldry invite le Conseil administratif à bien avertir les gens de ces fermetures pour qu'ils ne passent pas au milieu des tirs.

M. Etienne salue le travail du Conseil administratif et du service de l'urbanisme. En effet, il n'est pas simple d'imaginer une perméabilité piétonne, surtout au vu de la topographie entre le bas et le haut de Carouge et au vu de l'urbanisation. Il est très important que les humains puissent arpenter le territoire et gravir la pente qui peut très vite devenir une frontière. Le travail très fin qui a été réalisé augure d'un horizon serein puisque l'on pourra enfin circuler du bas au haut de Carouge. Comme M. Voignier l'a relevé, il reste à régler des problématiques notamment de matériaux et de pentes, mais M. Etienne tenait à féliciter le Conseil administratif et le service de l'urbanisme pour ce travail qui vise à mettre en relation les territoires et les Carougeoises et Carougeois du haut et du bas.

Si M. Morex a bien compris, les projets qui concernent le secteur de la Vigne Rouge ne vont pas être réalisés dans l'immédiat. Il imagine que M. Walder n'est pas sans savoir que la fondation des Pervenches a certaines inquiétudes concernant la sécurité des personnes âgées qui habiteront le futur D2 à la route de Saint-Julien puisque le cheminement au rez inférieur n'est pas sécurisé. Il y a en effet une piste cyclable, et ensuite le tram. M. Morex demande s'il serait possible d'intégrer dans la future étude un élément au niveau du rez supérieur du D2 afin que les personnes âgées aient un cheminement sécurisé pour rejoindre le rondou de Carouge.

M. Walder indique qu'il est prévu un cheminement sécurisé au haut de cet immeuble, côté Drize. De l'autre côté, comme il s'agit d'une propriété privée, il faudra des négociations pour qu'un cheminement puisse descendre en direction de de Staël. M. Walder rappelle ensuite que la route de Saint-Julien est une route cantonale. Le Conseil administratif a reçu de Pro Senectute un courrier qu'il soutient entièrement et qui demande un passage piéton à la hauteur de Vigne Rouge 5 pour rejoindre le futur quartier Grosselin, pour l'instant encore la zone industrielle. Ce passage piéton est d'ailleurs prévu. En outre, le Conseil administratif demande que les cheminements piétonnier et cyclable soient sécurisés sur la route de Saint-Julien. Il est d'ailleurs amusant de constater qu'une semaine après avoir reçu la lettre de Pro Senectute, la commune a reçu le Soulier d'Or tandis que le canton recevait le Pneu Crevé, qui est décerné pour le moins bon aménagement pour cyclistes, puisqu'en refaisant le bitume sur la route de Saint-Julien, le canton n'a pas pensé à faire de piste cyclable. Le cheminement piétonnier sur cette route pose également problème, en particulier pour les personnes âgées. Enfin, le Conseil administratif a demandé il y a plus d'une année au canton de planifier les cheminements piétonniers depuis la future gare Bachet à travers la route de Saint-Julien. La gare est certes sur Lancy, mais pour alimenter le quartier Grosselin, aujourd'hui la zone industrielle, il faudra des espaces piétonniers larges qui puissent absorber des flux de plusieurs centaines de personnes qui arriveront en même temps. Il reste encore un peu plus de deux ans jusqu'à l'arrivée du CEVA, mais en ce qui concerne les mobilités douces sur la route de Saint-Julien, le Conseil administratif espère que la situation sera améliorée plus rapidement. Pour les hauts de Drize, M. Walder sera reconnaissant à la fondation si elle interpelle aussi le propriétaire pour qu'il accepte un cheminement qui rejoigne le rondou par le haut.

M. Prod'hom rappelle que, pendant la séance de commission, il a été souligné l'importance de créer assez rapidement une liaison avec la crèche du Val d'Arve. Il ne s'agirait pas d'un aménagement définitif, mais il faut essayer de trouver des solutions pour une liaison. Actuellement, les parents ont vraiment de la difficulté à accéder à la crèche. Par ailleurs, le chemin qui a été localisé pour se rendre à la pouponnière de Pinchat traverserait un talus relativement abrupt. La topographie ne se prête pas forcément à ce tracé. Les Verts ont le souci de préserver au maximum le biotope, c'est-à-dire d'éviter de trop hacher dans les moraines et de créer de trop nombreux chemins à travers la forêt, d'autant plus qu'il est prévu ensuite de prolonger jusqu'à l'ancienne maison de détention le cheminement qui dessert les bâtiments Grasset et Naef. Il faut laisser de l'espace aux animaux. En résumé, les Verts demandent que l'accent soit mis sur la liaison vers la crèche du Val d'Arve et que l'action ne soit pas trop intrusive par rapport au biotope.

M. Barro indique que le PDC soutiendra ce projet nécessaire qui améliorera la vie de beaucoup de Carougeois. Les Carougeois auront l'occasion d'appivoiser la forêt à travers une balade dans la nature qui valorisera aussi cette forêt, bien sûr dans l'optique d'une cohabitation avec la faune existante. M. Barro souligne ensuite qu'il faudra veiller à ce que le projet s'intègre un maximum aux courbes de niveau pour éviter de grands murs de contention. En effet, en quittant les courbes de niveau, il y a des risques de rupture de pente, auquel cas il faut construire de grands murs. C'est un point qui a déjà été discuté en commission mais que le PDC réitère ce soir. Par ailleurs, il avait été demandé qu'avant la première réalisation, la commission puisse faire une visite sur place afin que chacun se rende compte des différentes questions et puisse débattre du sujet en connaissance de cause. M. Barro remarque en conclusion que l'objectif est de trouver des projets intelligents, qui relient les bons points en s'intégrant au mieux aux courbes de niveau pour éviter des ruptures de pente.

Mme Morisod souhaiterait que, dans le futur, le nom des bâtiments et des chemins soit mentionné sur les plans. Il n'est pas facile de s'y retrouver, pour quelqu'un qui n'a pas étudié l'urbanisme.

M. Baertschi souligne en préambule qu'il s'agit d'une zone de bois et forêt. Il ne votera pas la délibération, pour deux raisons. D'une part, certes il était à l'étranger en janvier, mais il est rare qu'une délibération ne soit pas introduite au Conseil municipal avant d'être présentée en commission. D'autre part, il n'y a pas eu de visite sur place, comme vient de le confirmer M. Barro. Une visite sur place aurait été indispensable dans un site de ce type, surtout après les coups de poing à la sortie du CEVA, près du stand de tir. Voter la délibération ce soir, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Il faut aujourd'hui faire un inventaire tant des valeurs naturelles que du patrimoine bâti. Parler, comme M. Prod'hom, d'un accès plus facile à la crèche, c'est bien, mais il faut savoir qu'on butte là aussi sur des impasses. Il est donc important d'avoir une idée claire des lieux avant de voter la délibération. Il aurait fallu anticiper. M. Baertschi considère que le service de l'urbanisme n'a pas fait son travail correctement – on ne lui en a peut-être pas donné les moyens. La procédure qui a été suivie s'explique peut-être par le fait qu'une étude va maintenant être lancée mais, personnellement, M. Baertschi n'est pas satisfait. Il note enfin qu'il faudra réfléchir à une chose : ces réseaux devront pouvoir être dégagés de la moraine de façon à respecter l'état de la zone de forêt et à avoir un réseau sur le bas – c'est certainement concevable. Encore une fois, il regrette que cela ait été fait dans la rapidité et l'impréparation.

M. Walder s'inscrit en faux contre ces propos. M. Baertschi parle d'impréparation, mais des pré-études ont été réalisées. Cela fait longtemps que le Conseil administratif informe tant la population que le Conseil municipal que des réflexions sont en cours sur des cheminements piétonniers et cyclables à travers les moraines. Aujourd'hui, le Conseil administratif présente un crédit d'étude. Il ne présente pas un crédit de réalisation. Les travaux ne seront pas effectués demain. Les tracés vont être étudiés, les questions de topographie vont être examinées. Ce sont les cheminements les moins dommageables possibles qui seront choisis,

et c'est le Conseil municipal qui décidera finalement si ces cheminements seront réalisés ou s'il y renonce parce qu'il privilégie l'arborisation. Il ne s'agit en aucun cas d'avancer à la hache. M. Walder souligne ensuite que le crédit de réalisation concerne un seul tronçon, celui du bout de la rue du Tunnel. Il a toujours été clair que la rue du Tunnel serait reliée par un cheminement piétonnier au Clos-de-Pinchat et, par extension, au secteur Battelle-Tambourine. Pour ce petit tronçon, le Conseil municipal vote ce soir un crédit d'étude et un crédit de réalisation, mais le Conseil administratif s'est engagé à revenir en commission avant les travaux pour présenter le projet, y compris le type de revêtement. Le Conseil municipal décidera ensuite s'il veut réaliser ce cheminement ou non. Pour ce qui est de la visite sur place, M. Barro a bien fait de rappeler qu'elle avait été demandée en commission – M. Walder avait omis de le dire. Effectivement, la commission se rendra sur place. Puis M. Walder relève qu'il n'est pas possible d'évaluer les éventuels dommages aux patrimoines naturel et bâti sans disposer des crédits pour étudier ces aspects. Or, c'est justement un crédit d'étude qui est proposé ce soir au Conseil municipal. Il prie donc M. Baertschi de ne pas porter d'accusations contre le service de l'urbanisme. Enfin, il rappelle que faire des cheminements est un choix politique. Le service de l'urbanisme étudie simplement les choses que le Conseil administratif lui demande d'étudier. Si M. Baertschi a un problème avec ce projet, il peut accuser le Conseil administratif, voire le magistrat en charge, mais pas le service de l'urbanisme qui est au service de la politique carougeoise.

M. Baertschi considère que le projet est plein de promesses. Il regrette néanmoins qu'il n'y ait pas eu de visite sur place et qu'il n'y ait pas eu de présentation au Conseil municipal avant d'envoyer le projet en commission, ce qui est une procédure inhabituelle. C'était ses deux critiques. Il n'est pas opposé à ce que des solutions soient trouvées dans cet environnement, mais il faudra être prudent au vu des dégâts qui ont déjà été causés à la sortie du CEVA.

Contrairement à son dernier préopinant, Mme Marti a envie de dire ce soir la joie, le plaisir, voire le bonheur de pouvoir enfin voter autre chose que des parkings. Savoir que les piétons ne vont pas seulement tourner en rond sur la petite place qui a reçu un prix, mais pourront traverser Carouge... Mme Marti se réjouit donc de voter cette délibération. Par ailleurs, elle partage les préoccupations de ses autres préopinants. Elle mettra l'accent sur l'intérêt d'une visite sur place. Comme constaté pour la zone 20, une visite sur place permet de susciter de nombreuses questions et discussions et de faire gagner du temps au service de l'urbanisme parce que les commissaires n'arrivent pas après-coup avec des propositions ou des questions. Mme Marti invite donc le Conseil administratif à favoriser dans le futur ce qu'on appelle aussi les « diagnostics en marchant ».

M. Etienne ne fera pas ici un cours *ex cathedra* sur la nature, mais il mentionnera néanmoins quelques éléments. Dans la nature, il y a différents milieux. Ce qui est important, c'est la mosaïque des milieux, c'est-à-dire le mélange des différents milieux. Des études montrent que si l'on stabilise une forêt, la diversité diminue. La nature fonctionne avec différents critères – températures, etc. La forêt n'est qu'un élément. Quand on réalise des projets dans une forêt ou dans un élément naturel, on crée des milieux particuliers. Créer un chemin, c'est aussi mettre un nouveau matériau, c'est ouvrir la forêt sur la largeur du chemin et avoir de la prairie à gauche et à droite. Ainsi, la nature peut s'exprimer, avec une faune qui est liée à ce nouveau milieu. Plus on développe de projets dans la nature, plus on augmente la diversité. M. Etienne ne partage pas l'avis de ceux qui considèrent qu'il faut maintenir la forêt telle quelle, d'autant plus que la forêt est sur une pente, ce qui rend nécessaire une gestion – et il imagine que l'entretien de cette forêt ne doit pas être facile pour les services de l'Etat ou de la commune. Il se réjouit que des projets puissent être réalisés dans la pente et que des milieux soient ouverts, parce que c'est là que la nature s'exprime.

M. Walder confirme que l'entretien est assez compliqué, d'autant plus qu'une bonne partie des moraines, dans ces pentes, n'appartient pas à la commune, laquelle ne s'occupe donc pas de l'entretien.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 1 non et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 112-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE POSE, MAINTIEN ET ENTRETIEN A PARTS EGALES DE CANALISATIONS POUR LES EAUX CLAIRES, SITUEES SUR LA PARCELLE N° 3301 SISE 6 RUE DES PERVENCHES A CAROUGE, PROPRIETE DE LA VILLE DE CAROUGE, AU PROFIT DE LA FONDATION HBM EMMA KAMMACHER, PROPRIETAIRE DU BATIMENT DE LOGEMENT VOISIN, SITUE SUR LA PARCELLE N° 3300, SISE 1-3 RUE DE LANCY A CAROUGE, PROPRIETE DE LA FONDATION HBM EMMA KAMMACHER

Mme Lammar introduit le sujet. Ce projet de délibération est un projet plutôt technique, et concerne la parcelle sur laquelle a été construit le bâtiment du Triangle des Pervenches, qui a été inauguré dernièrement, bâtiment qui abrite un restaurant scolaire, des locaux parascolaires, des locaux de musique, des locaux de société et les archives de la ville de Carouge et de la vie privée.

Pour ce faire, la ville de Carouge a acquis un bout de parcelle à la fondation Emma Kammacher (ci-après « FEK ») qui possède la parcelle voisine sur laquelle sont construits des immeubles locatifs.

Il se trouve que l'écoulement des eaux de toiture de l'immeuble locatif de la FEK voisin du Triangle des Pervenches n'était pas raccordé au collecteur des eaux claires. Cela représentait un risque pour les archives de la ville de Carouge et de la vie privée, lesquelles se trouvent en sous-sol.

Lors de travaux d'aménagement de la cour, avec le consentement de la ville de Carouge, une descente de l'immeuble FEK a été raccordée sur la conduite d'écoulement des eaux de pluie de la cour située sur la parcelle de la ville de Carouge qui récolte les eaux du bâtiment de cette dernière. Ces travaux ont permis de canaliser toutes les eaux claires des deux bâtiments vers le collecteur situé sous la rue Louis de Montfalcon.

Cela dit, étant donné que ces travaux se sont effectués sur la parcelle de la ville de Carouge, il fallait formaliser cet accord par la constitution d'une servitude.

A noter aussi que les frais d'entretien de ces canalisations sont partagés entre la ville de Carouge et la FEK puisque les eaux proviennent à la fois du bâtiment de la ville de Carouge et de celui de la FEK.

Au vu de la nature de cette servitude, le Conseil administratif pensait qu'elle serait couverte par la délégation de compétence que le Conseil municipal lui a votée en début de législature.

Par ailleurs, selon ses renseignements, le registre foncier avait jusqu'à présent toujours enregistré ce genre de servitudes sans aucun problème.

C'est la raison pour laquelle la servitude a été signée par le Conseil administratif à l'automne dernier et déposée au registre foncier pour enregistrement.

Or, il se trouve que le registre foncier applique maintenant plus strictement les règlements et lois et a refusé d'enregistrer cette servitude sans la validation formelle du Conseil municipal, raison pour laquelle le Conseil administratif soumet au Conseil municipal pour validation cette constitution de servitude.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

Etant donné sa fonction au sein de la fondation Emma Kammacher, M. Prod'hom se récuse tant pour la prise en considération que pour le vote.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 114-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 850'000.-- POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 2198 SISE 2BIS RUE DE LA TANNERIE A CAROUGE, PROPRIETE DE L'ÉTAT DE GENEVE ET CONTENANT LES IMMEUBLES INSCRITS SOUS A1535 ET A1537

Mme Lammar introduit le sujet. En date du 28 juin 2016, le Conseil administratif a reçu un courrier du canton l'informant qu'il souhaitait vendre deux biens immobiliers dont il était propriétaire sur la commune.

Le premier est la parcelle 2198 situé à la rue de la Tannerie 2bis. Cette parcelle comprend un bâtiment.

Le Conseil administratif a analysé l'opportunité d'acquérir un tel bien et a estimé qu'une telle opération pourrait être intéressante pour la commune à plusieurs titres :

- Tout d'abord, cette parcelle est située dans un quartier appelé à se développer. Etre propriétaire de parcelles dans l'îlot des Marbriers permet d'avoir davantage son mot à dire dans le développement de cet îlot.
- Toujours concernant sa situation, cette parcelle est voisine d'une parcelle déjà propriété de la ville de Carouge, à l'arrière de la rue des Moraines, la parcelle n° 2948 qui, il y a vingt ans, était un parking, lequel s'est depuis transformé en une grande prairie. Acquérir cette nouvelle parcelle ouvrirait la possibilité de connexion entre ces deux parcelles, et permettrait à moyen-long terme à la ville de Carouge d'avoir une clé importante pour le développement de ce périmètre, en lien étroit avec l'accessibilité du théâtre et le maintien d'un espace vert en cœur d'îlot.
- S'agissant du bâtiment, les experts que le Conseil administratif a mandatés ont relevé une belle qualité de ce bâtiment, construit à la fin du 19^{ème} siècle et rénové au début du 21^{ème} siècle.
- Il faut relever, toujours concernant ce bâtiment, sa valeur historique. En effet, il a vu Lénine y habiter en 1903. On l'appelle encore couramment la maison Lénine – du reste, des touristes demandent parfois où se situe la maison Lénine.
- L'immeuble est aujourd'hui loué à deux locataires, le 2^{ème} observatoire et Espace Femmes international. Si les loyers ne sont pas très élevés, ils assurent néanmoins un rendement stable.

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif a estimé qu'il ne fallait pas manquer cette occasion. Il a donc mandaté une expertise, afin de vérifier que le prix proposé par le canton était correct. L'expert a évalué le bien à CHF 800'000.-, et le Conseil administratif a donc fait une offre à CHF 800'000.-, sachant que l'Etat en voulait CHF 810'000.-.

Le canton a accepté cette proposition et, dès lors, le Conseil administratif la soumet au Conseil municipal.

Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal un crédit d'investissement pour l'acquisition de la parcelle 2198 sise 2bis rue de la Tannerie pour un montant de CHF 800'000.-. A ce montant, il faut ajouter environ 5% de frais d'actes et autres droits.

Dès lors, le montant totalise une somme de CHF 850'000.-.

Mme Uldry signale que le Conseil municipal est appelé à voter la parcelle 2198 « contenant les immeubles inscrits sous A1535 et A1537 ». Or, les bâtiments sur cette parcelle sont inscrits sous A1735 et A1737. Le Conseil municipal va donc voter les mauvais bâtiments.

Mme Lammar suggère à Mme Uldry de déposer un amendement pour corriger cette erreur de plume.

M. Barthassat remarque que le Conseil municipal doit d'abord prendre en considération la délibération avant d'amender cette dernière.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Mme Uldry indique que le groupe PLR propose la discussion immédiate puisqu'il s'agit d'un crédit d'investissement pour l'acquisition de la parcelle et des deux immeubles et qu'il n'y a pas, pour l'instant, de projet de construction sur cette parcelle.

M. Calame soutient la proposition du bureau de renvoyer cet objet en commission Constructions et logements parce qu'il serait intéressant de connaître les différentes propriétés communales situées dans le périmètre. Cette information pourrait aussi être développée en vue d'une stratégie possible dans ce secteur. Sachant que le bureau propose également de renvoyer les deux objets suivants en commission Constructions et logements, M. Calame relève qu'une commission serait entièrement justifiée, qui aurait pleinement sa fonction informative. Sans remettre en cause la proposition d'achat, il serait intéressant d'en parler et, à cette occasion, de parler aussi de l'implantation du bâtiment et de ses qualités patrimoniales qui peuvent avoir une incidence sur la suite du développement du secteur.

La discussion immédiate est acceptée par 24 oui, 4 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier explique les raisons pour lesquelles il était en faveur de la discussion immédiate. Tous les éléments relatifs à ce bâtiment, y compris le rendement, ont été fournis aux conseillers municipaux. Ceux qui auraient besoin d'une commission pour connaître l'immeuble peuvent se rendre sur place. La parcelle se situe dans un secteur dont le Conseil municipal a suffisamment parlé et dont il connaît l'évolution. Lorsqu'il y aura une séance de commission pour discuter du développement, il faudra intégrer cette parcelle dans la réflexion. Mais ce soir, il s'agit d'un investissement en vue d'une acquisition.

Au nom du groupe PLR, Mme Uldry propose un amendement qui consiste à rectifier le numéro des immeubles, soit « les immeubles inscrits sous A1735 et A1737 » au lieu de « A1535 et A1537 ».

Mme Marti souhaite d'abord connaître l'état de pollution des sols, sachant que, dans les siècles passés, il y a eu énormément de pollution. Elle demande ensuite pour quelle raison le canton de Genève veut vendre cette parcelle mais pas la parcelle adjacente où se trouve une maison qui abritait le bureau de l'égalité entre femmes et hommes.

Mme Lammar souligne que c'est la prérogative de l'Etat de décider quel bien il souhaite vendre ou non. Dans son courrier daté du 28 juin 2016 et déposé en annexe à la délibération,

l'Etat indiquait qu'il souhaitait vendre deux parcelles qu'il n'avait aucun intérêt à conserver, selon lui. Il s'agissait du 2bis rue de la Tannerie et du 2 route de Troinex. Il ne mentionnait pas la parcelle adjacente au 2bis rue de la Tannerie. On peut imaginer que l'Etat n'a pas souhaité vendre celle-là parce que le bâtiment qui s'y trouve (la maison Baron) est utilisé par un de ses services, le service médico-pédagogique. Concernant la première question de Mme Marti, Mme Lammar signale que la parcelle n'est pas inscrite dans le cadastre des sites pollués. La commune n'a pas mené d'enquête particulière. Elle a vérifié que cette parcelle ne figurait pas au cadastre des sites pollués. A noter qu'une rue sépare cette parcelle de la parcelle qui a été dépolluée il y a quelques années.

M. Etienne est toujours surpris d'entendre des termes comme « site pollué » – il faut arrêter de vouloir faire peur. Il existe une législation en la matière dont le Conseil administratif est vraisemblablement au fait. Comme l'a mentionné Mme Lammar, un cadastre recense les sites pollués. Si une parcelle est inscrite dans ce cadastre, il y a des obligations à respecter. M. Etienne ne pense pas que l'on va démolir une maison uniquement pour dépolluer un site. C'est seulement quand le nouvel acquéreur entend réaliser un projet qu'il est responsable de dépolluer le site. Encore une fois, il existe une législation et le Conseil administratif est conscient de ce qui doit être fait ou non.

Mme Lammar ajoute que le bâtiment se trouve sur la parcelle depuis fort longtemps puisqu'il a été construit au XIX^{ème} siècle. Il n'y avait donc pas d'entrepôts où étaient stockés des produits chimiques. Le Conseil administratif sait d'ores et déjà que la parcelle n'a pas un passé pollué, ce que confirme le cadastre des sites pollués.

M. Prod'hom salue l'acquisition de cette parcelle parce que c'est une opportunité pour la commune non seulement de donner des préavis mais d'être actrice dans le développement de Carouge Est. La commune aura un poids important. Elle pourra gérer le développement en étant propriétaire et actrice, ce qui est autre chose que de simplement recevoir le projet du canton ou de propriétaires et d'être mise à l'écart par ces derniers – M. Prod'hom l'a vécu sur un périmètre situé juste en face où la situation est un peu compliquée par rapport à la commune. Il se félicite donc que la commune prenne cette option.

Concernant les problèmes de dépollution, M. Baertschi rappelle qu'il y a eu trois cas à Carouge : les usines AB à l'emplacement de la voirie actuelle, l'usine Hess qui se trouvait à Cardinal Mermillod et Tettamanti qui était juste en face de la parcelle en question. Il n'y a pas de problème de pollution à cet endroit. Puis M. Baertschi salue le fait que la commune acquière cette parcelle, pour plusieurs raisons. La maison est située juste à côté du futur théâtre de Carouge. Sur le plan foncier, cela permettra de former un tout avec les autres propriétés de la commune. Enfin, le prix est tout à fait correct : pour CHF 800'000.-, M. Baertschi est sûr que des privés seraient intéressés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération amendée.

La délibération amendée est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 115-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 6'790'000.-- POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 539 SISE 11 CHEMIN DE PINCHAT A CAROUGE, PROPRIETE DE L'ÉTAT DE GENEVE ET CONTENANT LES IMMEUBLES INSCRITS SOUS A2389, A2390, A2393, A2394 ET A3130

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit ici d'un troisième objet sur le territoire de Carouge que le canton a souhaité vendre et pour lequel le Conseil administratif et le canton sont en discussion depuis longtemps – les conseillers municipaux s'en souviennent certainement, cette parcelle avait longtemps été évoquée lors des discussions de développement.

Finalement le canton a proposé à la commune de lui vendre ce bien pour un montant de CHF 6'460'000.-.

Cette parcelle se situe au 11 chemin de Pinchat. Elle est constituée d'un bâtiment qui a longtemps été un centre de détention.

Le Conseil administratif a analysé l'opportunité d'acquérir un tel bien et a estimé qu'une telle opération pourrait être intéressante à plusieurs titres :

- La position de la parcelle se situe sur un axe de pénétration en direction de Carouge – il en a été question plus tôt lors du débat sur les cheminements le long de la moraine.
- Il y a une possibilité de réaliser un projet de qualité avec une utilisation optimale des droits à bâtir sur une parcelle arborisée.
- Il y a diverses possibilités de réaliser du rendement, avec la création de logements, notamment un DDP à une coopérative. C'est aujourd'hui la piste que le Conseil administratif privilégie, sachant qu'il a le souci de la mixité des logements et que, concernant les droits à bâtir de la ville de Carouge sur la cité Léopard, il est envisagé de constituer un DDP en faveur de la Fondation immobilière de la ville de Carouge.
- La parcelle est en zone 3 de développement et le PLQ est en force.
- L'immeuble est actuellement occupé par la police cantonale pour des entraînements et serait dès lors disponible immédiatement puisque l'Etat s'engage à déménager ces activités dès la parcelle vendue.

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif a estimé qu'il s'agissait d'une belle occasion pour la commune. Il a donc mandaté une expertise, qui a évalué le bien à CHF 6'400'000.-, et c'est ce montant qu'il a proposé à l'Etat.

Toutefois, le canton a maintenu son prix de départ en se targuant de l'expertise qu'il avait lui-même mandatée et qui évaluait le bien à CHF 6'460'000.-.

Cela dit, comme le montant de l'expertise mandatée par la commune ne différait pas fondamentalement de celui de l'expertise du canton, et au vu de l'intérêt que présente cette parcelle, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'acquérir cette dernière selon la proposition du canton, soit CHF 6'460'000.-. A cela s'ajoute environ 5 % de frais d'acte et autres droits, soit un montant total de CHF 6'790'000.-.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom souhaite que la commission soit informée de la contre-expertise de l'Etat. Il semble en effet qu'il y ait une petite confusion car, en zone de développement, l'Etat fixe les prix des terrains selon un mode de calcul codifié par des pratiques administratives et qui figure sur le site internet de l'Etat. Il n'y a aucune spéculation possible puisque le prix du terrain est contrôlé par l'Etat. Par ailleurs, si M. Prod'hom se souvient bien du plan localisé de quartier, les droits à bâtir libres, c'est-à-dire qui ne sont pas « LGL », ont déjà été utilisés dans les projets Grasset et Naef. Les logements seront donc uniquement des logements « LGL », soit du logement social, ce qui conviendra bien à de la coopérative. M. Prod'hom recommande d'informer les commissaires à ce sujet.

A entendre ce discours, M. Voignier a l'impression que la commune serait obligée de faire de la coopérative. Il recommande de ne pas présenter à la commission une seule vision, mais

également les autres possibilités qui pourraient exister sur ce terrain. Il serait donc intéressant que la personne qui présentera le dossier n'ait pas un avis arrêté sur les projets qui pourraient être réalisés sur cette parcelle.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 116-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 251'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION POUR LA SALLE DES AINES AU CENTRE DES PROMENADES, SIS SUR LA PARCELLE N° 2089, 18 BOULEVARD DES PROMENADES A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette proposition s'insère dans le cadre du plan canicule, décrété par le médecin cantonal et qui vise l'organisation de l'accueil des personnes âgées en cas de grandes chaleurs.

A la suite de la canicule de 2003, des dispositifs visant à prévenir les risques liés aux grandes chaleurs estivales ont été développés.

L'office fédéral de la santé publique a mis en place une campagne nationale de prévention et, au niveau cantonal, le service du médecin cantonal a été chargé de fournir des informations sur les risques liés à la canicule et de déclencher les alertes au niveau du canton.

La ville de Carouge dispose de son propre plan canicule depuis 2012. Ce dernier, développé dans le cadre de la politique des aînés, est composé de deux phases. La première, qui consiste à relayer les messages de prévention par différents canaux, est mise en place chaque année.

La seconde est activée seulement lorsque le médecin cantonal déclenche l'alerte. Elle comprend des mesures d'informations à la population, la mise en service d'une ligne téléphonique dédiée, l'ouverture d'une salle climatisée et la prise de contact par téléphone (que ce soit les pompiers volontaires, la protection civile, les jeunes du PEJ ou le service des affaires sociales) avec les aînés.

Cette seconde phase a été activée pour la première fois en été 2015.

Dès l'année dernière, l'accueil a été prévu au Centre des Promenades, au Club des aînés, étant donné que la salle des fêtes qui avait été le lieu d'accueil dans le passé ne pouvait plus fonctionner, puisque la climatisation avait rendu l'âme.

Le SCES avait donc installé en mai 2017 une climatisation provisoire, en location.

Lors de sa communication de mai 2017, Mme Lammar annonçait au Conseil municipal qu'en parallèle de cette installation provisoire, une étude allait être menée pour une installation pérenne de rafraîchissement de la grande salle du Club des aînés, permettant d'identifier ce lieu comme étant le lieu d'accueil des personnes en cas de canicule.

C'est stratégiquement le lieu adéquat, car même lorsque la salle des fêtes sera rénovée, sa disponibilité reste dépendante des manifestations nombreuses qui y prennent place. Par ailleurs, ce lieu est particulièrement bien connu des aînés puisqu'il s'agit de la salle du Club des aînés.

Il faut aussi relever que l'expérience de l'été 2017 a remporté un grand succès tant auprès des utilisateurs du Club des aînés que lors du plan canicule.

Il faut également mentionner que l'installation provisoire, qui avait été louée, ne peut pas être pérennisée car elle ne peut pas être autorisée par l'office cantonal de l'énergie.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Mme Lammar avait indiqué lors de sa communication en mai 2017 que le Conseil administratif reviendrait devant le Conseil municipal pour une demande de crédit de réalisation d'un projet qui aura obtenu la validation de l'office cantonal de l'énergie.

C'est aujourd'hui chose faite avec ce projet de délibération.

Une étude a été menée par un bureau d'ingénieur, validée par l'OCEN et l'autorisation de construire a été déposée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un montant de CHF 251'000.-, dont CHF 12'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel

communal, comme pour tous les projets de construction. Cela afin d'installer une installation de climatisation pérenne au Club des aînés, permettant de répondre pleinement aux exigences du plan canicule.

La Présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

M. Monney propose la discussion immédiate, pour tous les arguments qui ont été donnés par Mme Lammar. Tout est dit dans la délibération. Les conseillers municipaux ont un descriptif très précis des montants. M. Monney ne voit pas quelles informations supplémentaires pourraient être données en commission. Les conseillers municipaux peuvent poser leurs questions maintenant.

La discussion immédiate est acceptée par 24 oui, 0 non et 4 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier indique que le PLR n'est pas opposé au projet, qui est important. Il souhaite néanmoins savoir si plusieurs offres ont été demandées, parce que le montant n'est pas négligeable. A voir la salle, le prix paraît au premier abord assez cher pour une climatisation de ce type.

Mme Lammar souligne que, pour toute délibération de ce type, des appels d'offres doivent être faits. C'est une obligation. Il y a donc eu des appels d'offres. Par rapport au montant, il faut relever qu'il ne s'agit pas de bricolage comme ce qui a été fait pour l'installation provisoire. En effet, il ne s'agit pas d'installer simplement une climatisation qui prend de l'air dehors et qui le rejette par un trou dans une vitre. Comme indiqué dans l'annexe 3, des travaux doivent être effectués afin d'assurer une climatisation pérenne – modifications du tableau électrique, raccordement unité froid en toiture et en chaufferie, modifications dans le plafond. Ces travaux d'une ampleur assez conséquente justifient ce montant relativement conséquent. Cette installation de climatisation pérenne a été autorisée par l'office cantonal de l'énergie. Une installation avec un trou dans une vitre n'aurait pas obtenu d'autorisation. Enfin, par rapport au Club des aînés, cela permet aussi d'entreprendre une fois de gros travaux, sans bricoler une installation de climatisation et devoir dans deux ans faire d'autres travaux qui auraient aussi eu un coût.

M. Prod'hom relève que les étés sont de plus en plus souvent caniculaires. Il sait qu'un important travail de prévention est fourni au sein de l'administration, mais il pense qu'une commission Sociale serait utile pour expliquer aux commissaires tout ce qui est mis en place pour les aînés en cas d'alerte canicule de plusieurs jours.

Mme Lammar tient à rappeler qu'il y a déjà eu trois ou quatre communications du Conseil administratif à ce sujet. Elle-même en a fait une ou deux, et Mme Hiltbold en a fait en tout cas deux. A chaque fois que le plan canicule était soit lancé, soit prêt à être lancé, des communications ont été faites au Conseil municipal pour expliquer tout ce qui est mis en place. Comme elle l'a dit en préambule, le plan canicule a été instauré dès 2012. Il est composé de deux phases. La première consiste à relayer les messages de prévention par différents canaux. La deuxième est activée quand le médecin cantonal déclenche l'alerte. Elle comprend des mesures d'informations à la population, la mise en service d'une ligne téléphonique dédiée, l'ouverture d'une salle climatisée et la prise de contact par téléphone (que ce soit les pompiers volontaires, la protection civile, les jeunes du PEJ ou le service des

affaires sociales) avec les personnes âgées. D'autres mesures sont également prises dans le cadre du plan canicule, notamment à la piscine et dans l'administration.

Concernant le planning, M. Monney demande si la climatisation sera mise en place pour cet été, sachant qu'apparemment il n'y a plus de solution de rechange.

Mme Lammar répond que si le Conseil municipal, qui a voté la discussion immédiate, vote la délibération ce soir, le système pourra être mis en place dès le mois de juin. S'il avait renvoyé au mois de mars le vote de la délibération, le système aurait pu être mis en place début juillet.

Mme Marti souhaite faire part de deux réserves ou questionnements. Premièrement, il s'agit d'un plan canicule obligatoire dicté par le canton. Puisqu'il s'agit d'une question de santé publique et que la santé publique ressort d'abord du canton – Mme Marti ne dit pas que les communes n'ont pas un rôle à jouer –, elle se demandait dans quelle mesure ce n'était pas au canton de prendre en charge ce genre de choses. Deuxièmement, on sait que des problèmes de légionellose, appelée aussi la maladie du légionnaire, sont véhiculés par les conduits de climatisation et de ventilation. On sait que les maladies nosocomiales, c'est-à-dire les infections qu'on attrape à l'hôpital, restent très fréquentes. Mme Marti a donc des réserves quant à l'installation d'une climatisation, en plus pour dix jours par année, et encore. C'est un véritable questionnement : elle n'a de réponse ni dans un sens ni dans l'autre.

Concernant la participation de l'Etat, Mme Lammar rappelle que le bâtiment appartient à la commune et que c'est à celle-ci de payer ses installations dans ses propres bâtiments. Il en va de même pour les écoles primaires : si l'enseignement primaire relève du DIP, la construction et l'entretien des bâtiments reviennent malheureusement aux communes. Concernant la question des maladies, Mme Lammar précise qu'il s'agit ici d'un système de refroidissement et non pas d'air conditionné, ce qui a peut-être une implication sur ce qu'a mentionné Mme Marti. Quoi qu'il en soit, la préoccupation de cette dernière sera transmise au mandataire.

M. Calame prend aussi la parole, puisque le Conseil municipal a voté la discussion immédiate, pour rendre attentif au fait que, selon la loi sur l'énergie, la climatisation est interdite à Genève, sauf exception, avec accord du chimiste cantonal, pour des raisons médicales ou pour des usages comme celui-ci. Elle est interdite parce qu'elle est très énergivore. Or, elle est utilisée ici pour palier le réchauffement climatique dû à l'usage intensif d'énergie. M. Calame aurait voulu en discuter en commission, mais il le dira en deux mots ici. Il souhaite que, lors des prochains projets de construction, le Conseil administratif cherche des solutions de ventilation naturelle dans les bâtiments, pour anticiper et pour éviter de devoir climatiser tout le parc immobilier de la commune, qui est certainement très bien construit mais qui, néanmoins, n'a pas pris en compte jusqu'à présent le changement climatique.

Mme Lammar attire l'attention de M. Calame sur le fait que cet emplacement comme lieu climatisé de la commune a été choisi stratégiquement. Il ne s'agit pas d'une immense salle, mais elle permet néanmoins d'accueillir un certain nombre de personnes. Ce ne sera pas l'entier d'un immense bâtiment qui sera refroidi. La préoccupation de M. Calame a donc été prise en compte. Concernant l'interdiction de la climatisation, Mme Lammar répète qu'il s'agit ici d'un système de refroidissement, et non pas d'air conditionné. Le projet répond aux conditions posées par l'OCEN, raison pour laquelle il a reçu l'autorisation de la part de celui-ci et du DALE. A cet égard, la commune est donc conforme à la loi et au règlement. Pour ce qui est du futur, le Conseil administratif mène bien évidemment la réflexion que M. Calame appelle de ses vœux. Par exemple, dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, il est prévu un système non pas de climatisation mais de refroidissement qui permettra d'aller dans le sens voulu par M. Calame.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

1. Motion 021-2018 P : Pour davantage de rues aux noms des personnalités féminines

La Présidente demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Marti répond par l'affirmative. Elle relève que, dans le premier envoi, le dernier considérant avait été accolé à l'avant-dernier, alors qu'il s'agit un des éléments importants qui amènent cette motion. Cette erreur a été corrigée par la suite, mais peut-être certains n'ont pas vu ce dernier considérant, à savoir « la création de nouvelles rues et places dans le cadre du PAV ». Mme Marti ajoutera, avant la prise en considération, les atouts dont dispose la commune pour la mise en œuvre de cette motion, si celle-ci est acceptée par le Conseil municipal. La commune a la chance d'avoir un Dictionnaire carougeois dans lequel il est facile de trouver de nombreux noms de femmes qui pourraient être donnés à des rues. Elle a également la chance d'avoir une archiviste qui peut faire ces recherches. Mme Marti espère que les membres du Conseil municipal voteront la motion à l'unanimité, comme l'ont fait leurs collègues du Grand Conseil.

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture de la motion.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *le règlement concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que « l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie » ;*
- *le fait qu'un nombre très important de femmes a contribué à la prospérité de Carouge et Genève à travers la science, la politique, la littérature, les arts, l'artisanat, etc. ;*
- *que le Dictionnaire carougeois en présente un bon nombre ;*
- *le fait que, malgré ce constat, la proportion de rues genevoises associées aux noms de personnalités féminines reste extrêmement faible : 31 des 700 rues portant le nom d'un personnage célèbre portent celui d'une femme, soit moins de 1% sur l'ensemble des 3263 rues du canton de Genève ;*
- *le fait que l'attribution de noms de personnalités, féminines ou masculines, permet de rappeler au souvenir des citoyennes et citoyens le rôle important que ces personnages ont joué dans le développement de Genève et Carouge ;*
- *le fait qu'un ou une enfant, qu'un ou une jeune ont besoin de modèles auxquels s'identifier pour se construire et se projeter dans l'avenir ;*

- *l'article 15 du règlement cantonal sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) à son alinéa 1 disposant que : « Les communes peuvent proposer la dénomination d'une rue (artère) et des objets topographiques sur leur territoire. » ;*
- *la motion « Pour davantage de rues au nom de personnalités féminines » qui a obtenu l'unanimité au Grand Conseil et un accueil très favorable du Conseil d'Etat ;*
- *la création de nouvelles rues et places dans le cadre du PAV,*

Pour ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- *A proposer en priorité quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RNGNB des noms de personnalités féminines comme noms de rues, de places, etc.*
- *A proposer dans toutes les consultations, démarches participatives auprès du Conseil municipal touchant à la dénomination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.*

Les Verts

La Présidente met aux voix la prise en considération de la motion.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Bien que cette motion ne dérange nullement M. Morex, celui-ci ne la votera pas pour la simple et bonne raison que, s'il y a eu une inégalité jusqu'à présent avec plus de noms masculins que féminins, il ne voit pas pourquoi l'on inverserait la tendance et qu'on donnerait prioritairement des noms de femmes plutôt que d'hommes.

M. Baertschi remarque que la motion pose un problème un peu délicat. Le Conseil municipal, demain, se demandera-t-il pour quelles raisons la rue Saint-Victor ou la rue Saint-Joseph portent des noms qui correspondent à une notion religieuse et décidera-t-il de les débaptiser ? C'est la première fois que M. Baertschi voit une intervention de ce type. A son avis, elle est un peu trop restrictive – bien sûr, elle va dans le sens de l'évolution. M. Baertschi s'est demandé quels avaient été les choix faits par le Conseil administratif ces dernières années. Il en cite quelques-uns : rue de la Débridée, rue de la Tambourine, chemin des Carats, rue des Menuisiers, passage des Tireurs-de-Sable. On voit qu'il s'agit surtout de lieux topographiques, plutôt que de noms de personnages. La rue d'Arve est devenue l'avenue Cardinal-Mermillod. Il ne s'agit évidemment pas d'une femme, mais c'est le seul cas récent que M. Baertschi a vu. Sur le ton de la plaisanterie, il relève que Jacques Grosselin, Jacques Dalphin, Joseph Girard, Alexandre Gavard sont tous des Radicaux et qu'il faudrait donner plus de noms de socialistes – Ruth Dreifuss, première femme à avoir présidé le Conseil fédéral, aura certainement une place à son nom un jour. En conclusion, M. Baertschi est très perplexe face à cette motion.

Une fois n'est pas coutume, M. Barthassat ne rejoint pas les propos de M. Morex mais ceux de Mme Marti. En effet, le diable se cache dans les détails. De nos jours, il est important de donner des signaux forts. Il faut rattraper le retard, raison pour laquelle M. Barthassat ne voit pas de problème à ce que les rues reçoivent en priorité le nom de femmes si celles-ci le méritent. Il votera avec grand plaisir cette motion.

Mme Decnaeck remarque qu'il s'agit de rétablir un équilibre. Une publication du bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes mentionne que « dans le canton de Genève, on recense seulement 20 rues dont le nom fait référence à une femme, sur un total de 560 portant le nom de personnalités ou de familles ». Donner aux rues des noms de personnalités

féminines, c'est une reconnaissance de la femme. Mme Decnaeck ne voit pas pourquoi l'on associerait une rue aux hommes et pas aux femmes. Il ne s'agit pas de faire en sorte qu'au total, il y ait plus de rues avec des noms de femmes que des noms d'hommes, mais simplement de réduire l'inégalité qui existe actuellement. Mme Decnaeck soutiendra la motion, qui est très pertinente et très importante.

Mme Marti relève que le Conseil municipal a entamé une discussion sans avoir décidé encore s'il renvoyait la motion en commission ou s'il voulait une discussion immédiate.

Le Bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Voignier propose que, si la motion est acceptée, elle soit renvoyée au Conseil administratif puisque c'est la prérogative de ce dernier de choisir le nom des rues qu'il va proposer.

M. Calame indique que, pour les Verts, le débat qui a commencé montre que ce sujet serait bienvenu dans une commission. Il était question de la Commission Entretien du domaine public puisqu'il s'agit de rues. Mais à entendre les interventions des uns et des autres, le cœur de M. Calame balance entre la commission Sociale et la commission Culture. Il proposera que la motion soit renvoyée à la Culture, parce qu'il semblerait que les conseillers municipaux en ait besoin dans ce dossier.

La discussion immédiate est acceptée par 21 oui, 4 non et 3 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Morex abonde dans le sens de M. Voignier. Il faut renvoyer la motion au Conseil administratif. De toute façon, quand il s'agit de donner un nom à une nouvelle rue, c'est le Conseil administratif qui est compétent. Ce dernier choisira un nom et il en fera part au Conseil municipal.

M. Barthassat abonde, comme à l'accoutumée, dans le sens de M. Morex. Pour renvoyer la motion au Conseil administratif, il faut voter pour la motion. Il invite donc les conseillers municipaux à voter pour celle-ci en suivant M. Morex.

M. Prod'hom remarque qu'il s'agit d'un symbole. Il rejoint les propos de M. Calame : il ne suffit pas de renvoyer la motion au Conseil administratif, même s'il croit en la sagesse de celui-ci pour choisir les bons noms de rue. Comme Mme Decnaeck, il relève que cette inégalité n'est pas normale, alors que des femmes ont bâti ce canton, qu'elles ont eu des actions aussi bien à Carouge que sur l'ensemble du canton. Il faut une prise de conscience. M. Prod'hom aurait aimé que la motion soit renvoyée en commission Culture pour que les commissaires prennent conscience de ce qui s'est passé... *[M. Etienne fait une remarque en aparté.]* C'est peut-être ridicule pour M. Etienne mais, pour M. Prod'hom, c'est important.

M. Etienne réplique que la prise de conscience est présente depuis plusieurs années. Toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux sont sensibles à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le temps a passé, cela fait de nombreuses années que l'on parle de l'égalité entre les hommes et les femmes. M. Etienne remercie le groupe des Verts d'avoir déposé cette motion. La renvoyer au Conseil administratif signifie que le Conseil municipal demande au Conseil administratif de la mettre en œuvre. C'est précisément ce que les Verts demandent. Que M. Prod'hom n'essaie pas de prêter à M. Etienne des intentions qui ne sont pas les siennes parce que ce dernier a toujours considéré que l'homme et la femme étaient égaux.

Mme Uldry relève que le groupe des Verts fait une motion pour que les choses avancent. On dit aux Verts que le Conseil municipal accepte cette motion et la transmet au Conseil

administratif. Le souhait des Verts devrait donc être réalisé. Mme Uldry ne comprend pourquoi il faudrait renvoyer la motion en commission pour que, finalement, cette motion revienne en plénière.

M. Barthassat souligne que le Conseil municipal a pris en considération la motion et que la discussion a été ouverte. Maintenant, les conseillers municipaux doivent voter « oui » s'ils acceptent cette motion, et « non » s'ils la refusent. Il n'y a pas de renvoi au Conseil administratif – étant précisé que, de toute manière, les motions ne sont pas contraignantes et que le Conseil administratif en fera donc ce qu'il veut. Pour terminer, M. Barthassat cite Aragon, qui disait : « La femme est l'avenir de l'homme. » Comme le poète a toujours raison, il invite le Conseil municipal à voter « oui ».

Au contraire de plusieurs de ses préopinants, M. Calame a l'impression que le débat n'est pas clos et qu'un tour de table aurait été le bienvenu, raison pour laquelle les Verts ont insisté pour que la motion soit renvoyée en commission. Récemment encore, le Conseil administratif a donné des noms de rues dans un nouveau quartier. Une rue a été nommée « rue des Horlogers », et non pas par exemple « rue des Emailleuses » ou « chemin des Lingères ». M. Calame recommande au Conseil administratif de mettre en œuvre la motion en commençant par les chemins dont des conseillers municipaux cherchaient les noms tout à l'heure sur le plateau de Pinchat, pour s'entraîner avant d'aborder les avenues du PAV.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 26 oui, 1 non et 1 abstention.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITIONS

1. Pétition 008-2018 P : Pour que Carouge ne s'arrête pas à la place du Marché

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Madame le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs du Conseil municipal de la ville de Carouge*

Avec ce courrier vous est adressée une lettre signée de personnes (commerçants, artisans, habitants et visiteurs) qui s'inquiètent de la désertification de Carouge et de ses commerces. Les commerçants et artisans ne se sentent pas soutenus dans leur effort quotidien pour garder leurs échoppes vivantes.

Carouge vit encore sur son image de cité conviviale alors qu'elle perd de son attractivité petit à petit et ce depuis plusieurs années. Les fermetures de commerces sont fréquentes et certaines arcades restent vides pendant des mois. La disparition des zones bleues, les chantiers incessants de ces dernières années, entre autres, ont fait fuir une grande partie de la clientèle. On ne peut que constater que le renom de Carouge ne suffit plus à attirer les visiteurs. Nous vous suggérons de regarder le reportage sur les commerçants des villes de

Fribourg et de Sion diffusé par la RTS dans son TJ du vendredi 8 décembre 2017. C'est édifiant. Nous en sommes là nous aussi.

Face à la gravité et à l'urgence de la situation, nous souhaitons que les autorités de la ville de Carouge puissent mettre en place rapidement des mesures pragmatiques pour revivifier le commerce dans le Vieux Carouge. Mme Sircée Pierre Toussaint qui est venue ces derniers jours nous rencontrer a donné l'élan pour cette démarche. Notre action est cependant apolitique et ne se réfère d'aucune association.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La Présidente met aux voix la prise en considération de la pétition.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose que la pétition soit renvoyée à la commission des Pétitions dont une séance est déjà prévue le 1^{er} mars prochain

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne note tout d'abord que la pétition parle d'une action apolitique. Il rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, il avait posé une question orale. S'il était intervenu, c'était vraiment dans le cadre d'un débat apolitique, parce que le problème que rencontrent les commerçants va au-delà des prises de position politiques. En effet, si la politique s'ingère dans la gestion et les problèmes des commerçants, on ne s'en sortira pas. Il était intervenu à propos des décorations de Noël. S'il peut comprendre que, dans un premier temps, le Conseil administratif concentre les décorations surtout sur la zone piétonne, il recommande à la commission de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de développer ce qui se fait actuellement en matière de décorations de Noël. Dans son intervention, M. Etienne avait noté deux points. D'une part, il s'agissait de marquer les entrées de la ville. Par exemple, les étoiles qui sont installées à la place du Temple et à la place du Marché pourraient aussi être installées aux entrées de ville, afin d'englober les commerçants dans un même périmètre et signaler aux personnes qu'elles entrent dans Carouge. M. Etienne invite la commission à relayer cette proposition auprès du Conseil administratif. D'autre part, il avait relevé qu'aujourd'hui, la ville de Carouge est composée de plusieurs quartiers. Pour relier tous les habitants, il faudrait installer un même élément de décoration dans les différents quartiers. M. Etienne souhaite qu'un plan des décorations de Noël, s'il en existe un, soit présenté en commission, pour s'assurer qu'aucun quartier n'est oublié. Encore une fois, il s'agit de relier les Carougeois et les Carougeoises par un même élément de décoration, en étendant simplement ce qui se fait aujourd'hui déjà.

M. Voignier a deux recommandations pour la commission des Pétitions. Tout d'abord, la pétition mentionne la mise en place d'une demi-heure ou d'une heure de parking gratuite en semaine. Pour rappel, le groupe PLR avait fait une motion dans ce sens. Il serait bon de profiter de la commission pour avoir quelques éléments sur les différentes approches possibles, et voir par exemple si les commerçants peuvent participer à la gratuité qui serait mise en place. Ensuite, M. Voignier rappelle que la commission de la Culture se réunit jeudi et auditionnera une représentante du fonds de décoration. Ce sera l'occasion de voir si ce fonds de décoration peut être utilisé pour décorer la commune avec une vraie vision d'un plan de décoration, avec des rues définies, des montants définis. Une discussion à ce sujet en commission de la Culture permettra peut-être d'amener des éléments pour la discussion en commission des Pétitions.

Parmi les demandes des pétitionnaires, Mme Marti relève « être équitable au sujet des redevances pour l'ensemble des terrasses de Carouge » et « ne plus poser des interdictions de stationner dix jours avant un déménagement ». Elle suggère qu'un membre de la police municipale assiste à la commission pour donner des explications à ces sujets. Concernant la proposition d'organiser une fête de printemps, elle propose qu'un ou une représentante des Intérêts de Carouge participe à la commission. Sauf erreur, le fait que la braderie ne se fait plus avec les commerçants, mais que ces derniers organisent une manifestation à un autre moment a été décidé en concertation avec les Intérêts de Carouge.

M. Baertschi trouve touchante la démarche des pétitionnaires, mais ce ne sont pas ces demandes qui résoudront le problème d'Amazon qui capte à d'autres niveaux les flux financiers. Il relève ensuite que la commune ne pourra pas apporter de réponses sur certains points, par exemple sur les terrasses, lesquelles relèvent du canton sauf erreur. Mais elle pourra leur donner des informations. M. Baertschi remarque ensuite qu'il ne s'agirait pas de mettre des arcs de triomphe aux entrées de Carouge, comme il l'a vu au Maroc où l'on entre dans les villes sous des arcs de triomphe. La commune pourrait cependant réfléchir aux panneaux de signalisation pour les parkings et aux affiches. Il y aura peut-être un échange à avoir sur ce sujet avec les pétitionnaires, en invitant à la commission un représentant du service communal idoine.

2. Pétition 009-2018 P : Mobilité et sécurité sur le chemin de Pinchat à Carouge

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Madame la Présidente,
Monsieur le Conseiller administratif,*

Cela fait entre six mois et plus d'une année que les habitants du Clos-de-Pinchat (111 appartements pour environ 350 habitants) ont emménagé aux 3, 5 et 7 chemin de Pinchat, à Carouge. La plupart des habitants sont des familles avec enfants en bas âge qui se rendent dans les différentes institutions de Carouge (école et EVE de la Tambourine, école Jacques-Dalphin, EVE de Pinchat, EVE des Grands Hutins, maison de quartier) en utilisant ce chemin plusieurs fois par jour avec leurs enfants et des poussettes.

Si nous avons beaucoup apprécié l'ouverture d'un passage vers le parc Battelle, ce dont nous vous remercions, nous sommes malheureusement dans l'obligation de constater que les déplacements sur le chemin de Pinchat sont au quotidien très difficiles et très souvent dangereux. Plusieurs personnes ont déjà eu de mauvaises expériences et l'accident grave a déjà été frôlé à plusieurs reprises. En effet, les trottoirs entre le carrefour du rondeau et l'EVE de Pinchat ou encore plus haut sont très étroits, pas assez surélevés ni sécurisés. Nous avons pu constater à plusieurs reprises le comportement dangereux de certains conducteurs, à savoir une vitesse inappropriée et l'usage de téléphone portable au volant. C'est dans ce contexte que nous ne nous sentons pas en sécurité sur ces trottoirs. Des mesures s'imposent rapidement avant que ne se produise un grave accident.

Il est à noter que suite à la demande de la commune, les habitants du Clos-de-Pinchat ont été d'accord de céder à la commune une bande de terrain de cinq mètres de largeur afin de justement pouvoir permettre à la commune, suite à une pétition similaire des habitants de la Grande-Pièce, d'élargir les trottoirs et d'améliorer la sécurité pour la mobilité douce (les pistes cyclables). C'est pourquoi nous vous demandons par la présente pétition de prendre toutes les mesures idoines afin d'assurer la protection des habitants et en particulier des personnes les plus fragiles, tels les enfants et les personnes qui ont des difficultés de mobilité.

Nous vous adressons en particulier les demandes suivantes :

- *assurer rapidement la sécurisation des trottoirs en les élargissant et en les surélevant, voire en installant des protections physiques (installation de barrières) ;*
- *limiter la vitesse à 30 km/h avec un radar à la hauteur de la crèche et sur toute la longueur du chemin de Pinchat afin de tenir compte de la densification importante du quartier et en assurant le respect pour les nombreuses voitures qui circulent à une vitesse excessive ;*
- *poser dans les meilleurs délais un revêtement phonoabsorbant pour réduire les fortes nuisances sonores.*

Dans le cadre des développements à venir en relation avec les aménagements de ce chemin, nous souhaitons être consultés et informés. Pour cela, nous sollicitons à ce qu'un cadre de concertation soit mis en place.

D'avance nous vous remercions pour la prise en compte de nos demandes et nous serions heureux de pouvoir présenter la situation et partager nos préoccupations et attentes avec la commission des Pétitions.

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller administratif, nos respectueuses salutations.

La Présidente met aux voix la prise en considération de la pétition.

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti relève qu'à l'évidence, il faudra que Mme Lorenz, cheffe du service de l'urbanisme, soit présente lors de la commission.

M. Etienne souhaite que l'histoire de l'urbanisation de ce quartier soit rappelée à la commission. Il se souvient en outre que cette dernière avait été informée du fait que le gabarit routier allait être réaménagé, l'Etat envisageant de faire passer une ligne BNSH en site propre sur le chemin de Pinchat. M. Etienne ne sait pas si ce chemin est de la compétence de l'Etat ou de la commune, mais il serait intéressant de détricoter la situation en commission. Il recommande par ailleurs d'inviter un représentant de l'Etat pour amener un éclairage sur le point suivant. En matière de développement, les promoteurs construisent les immeubles et c'est ensuite aux communes de résoudre les problèmes d'accès. Or, il faudrait peut-être commencer par aménager les accès avant de construire les immeubles. Cela se vérifie aussi dans d'autres quartiers, par exemple à Cressy où les voitures d'un nouveau quartier doivent passer par une zone villas.

M. Walder explique que le chemin de Pinchat est une route communale, mais qu'elle fait l'objet de discussions et d'une étude aujourd'hui terminée qui sont menées par le canton de Genève, raison pour laquelle le Conseil municipal n'a pas eu à voter de crédit d'étude. En effet, le canton a décidé de lancer une étude parce qu'il s'agit d'une route « intercommunale » qui se trouve à la fois sur Veyrier, Genève et Carouge. L'objectif du canton est de répondre à une promesse qu'il a faite à Veyrier en mettant en place une ligne BHNS (bus à haut niveau de service) qui passerait par le chemin de Pinchat, ce qui impliquerait une voie supplémentaire pour faire passer le bus en site propre. Cette voie nécessite un élargissement de la route qui pose divers problèmes, particulièrement pour la mobilité douce qui était censée

être la grande bénéficiaire des réservations de terrain que la commune avait faites. Il faut aussi savoir que les servitudes qui ont été octroyées à la commune l'ont été à la condition qu'elles soient utilisées majoritairement pour la mobilité douce. Les copropriétaires des immeubles auraient donc des arguments juridiques pour éventuellement bloquer un tel projet. Ce dernier est encore en discussion entre les communes et le canton. Des négociations devront aussi avoir lieu le cas échéant avec des propriétaires privés pour qu'ils acceptent de vendre une partie des terrains afin que cette voie de bus puisse être réalisée. Le dossier n'est pas encore passé au Conseil municipal parce qu'il reste beaucoup de questions en suspens. Si le projet avance suffisamment, le Conseil administratif le présentera au Conseil municipal en avril ou en mai puis viendra, dans un deuxième temps, avec une délibération pour obtenir un crédit afin de mener les négociations avec les propriétaires. Il faudra en effet mandater quelqu'un pour porter les négociations, sachant qu'une vingtaine de propriétaires sont concernés. M. Walder ajoute qu'une fois le dossier présenté au Conseil municipal, il est aussi prévu de faire une présentation publique. Puis il souligne qu'il n'y a aucune pré-validation du Conseil administratif sur une orientation ou l'autre. Il est cependant clair qu'avec les développements aux Grands-Esserts et plus loin au niveau de la frontière, il est nécessaire que les transports publics aient une capacité suffisante pour inciter en tout cas une partie des nouveaux habitants à les prendre. Mais cette ligne doit-elle passer par le chemin de Pinchat ? Faut-il une ligne de bus en site propre ? Ces éléments et d'autres font encore l'objet de discussions.

M. Voignier invite M. Walder à apporter ces mêmes informations lorsque les pétitionnaires seront invités à la commission, puisque ces éléments répondent en grande partie à la pétition. Il relève ensuite que cette dernière mentionne qu'il y a eu des accidents, notamment à cause de l'utilisation de téléphone portable au volant. Il serait intéressant de le vérifier dans les mains-courantes. M. Voignier remarque qu'il doit aussi y avoir des vélos qui prennent le passage piéton en descendant de Battelle et qui renversent des piétons – heureusement sans gravité, comme cela s'est passé devant ses propres yeux. Par ailleurs, il rappelle que le Conseil municipal était intervenu pour qu'il y ait un passage piéton sécurisé un peu plus haut sur le chemin de Pinchat. Il serait intéressant de savoir l'incidence qu'a ce passage piéton et s'il est bien utilisé. M. Voignier note qu'avant de prendre des mesures plus incommodes et qui n'amélioreraient peut-être pas vraiment la situation, il conviendrait de voir si les mesures qui ont déjà été mises en place sont suffisantes.

M. Scheidegger revient sur le postulat qu'il avait déposé au mois de juin 2017 et qui comportait une préoccupation par rapport à la sécurité à la route de Pinchat. Il aurait souhaité avoir un retour sur ce postulat, parce que les problèmes de sécurité étaient déjà connus à l'époque.

M. Calame trouverait intéressant que soit intégrée dans la réflexion la parcelle sise au 11 chemin de Pinchat que la commune envisage d'acquérir et qui se trouve juste au-dessus du Clos-de-Pinchat. Elle pourrait peut-être servir à soulager les difficultés qui sont rencontrées dans les parcelles situées au-dessous.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Etienne concernant l'installation d'un barbecue dans la prairie de Grange-Collomb

L'ajout d'un barbecue dans le périmètre de Grange-Collomb n'est pas adéquat car ce lieu est l'un des derniers sites naturels de Carouge, de plus connecté avec le cordon de la Drize qui offre un corridor biologique pour la faune.

Non seulement c'est l'un des derniers sites naturels de Carouge, mais aussi du cœur de l'agglomération. Il est donc déjà sujet à de multiples convoitises (potagers, etc.) et pressions dues à la densité de la population proche (balades de chiens, jeunes fêtards, etc.) et il est important de pondérer les besoins en terme d'usages et ceux en termes de protection de l'environnement.

Par ailleurs, la ville de Carouge a investi pour promouvoir la biodiversité sur ce site fréquenté par des espèces rares tant végétales qu'animales.

Or, l'afflux accru de visiteurs impacterait négativement la faune et la flore, aussi nous renonçons à aménager davantage le site et à y favoriser d'autres activités.

Le réaménagement prochain du parc de Battelle et les développements prévus dans le quartier du PAV, qu'il s'agisse du Grand Parc ou du quartier de Grosselin, généreux en espaces publics végétalisés, répondront bientôt à ces besoins légitimes d'activités en plein air.

L'association des riverains de Drize (ARD), ainsi que d'autres habitants avoisinant la Drize, ont par ailleurs confirmé qu'ils ne souhaitent pas l'installation d'un barbecue, pour favoriser un aménagement autour de la Drize qui soit naturel et réservé aux promeneurs. Cette position a été exprimée à plusieurs reprises lors des discussions menées sur la sortie de secours Bief-à-Dance.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas prévu d'installer un barbecue à cet endroit.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Morisod concernant le dysfonctionnement de luminaires à la rue de Veyrier

Deux lampadaires ont dysfonctionné au 9 rue de Veyrier à la période à laquelle la question a été posée. Le service a immédiatement interpellé les SIG chargés de l'entretien de notre éclairage public. Ceux-ci ont constaté qu'il s'agissait d'un amorceur défectueux qui a fait que les lampes ont sauté. Le nécessaire a été fait le 10 janvier dernier et les lampadaires fonctionnent à nouveau correctement.

Par ailleurs, le manque temporaire de luminaire au droit de la construction de nouveaux logements à la rue de Veyrier a été dû aux installations de chantier qui ont nécessité la dépose d'un luminaire public. Le bureau d'architecte a été sollicité par les services et, avec l'accord du propriétaire, un luminaire provisoire a été mis en place le 20 décembre dernier, équipé de minuterie de façon à garantir le même éclairage que le réseau public.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Gerster à propos des projections lumineuses qui pourraient distraire les conducteurs

Contrairement à ce qui a été indiqué en séance, les projections lumineuses ne font pas l'objet d'une autorisation. Par contre, elles répondent au cadre légal et aux normes concernant la circulation routière.

La police municipale a par ailleurs vérifié sur place les différentes situations et a conclu que ces projections n'engendrent aucun éblouissement ni aucune gêne pour les conducteurs. Elles n'attirent pas plus l'attention ni ne distraient plus le conducteur qu'une publicité ou une enseigne lumineuse d'un commerce.

Par ailleurs, aucune projection ne masque une plaque indicatrice d'un nom de rue, d'un numéro de maison, la signalisation routière ou les plaques de signalisation des services publics.

Aucune doléance ou signalisation d'un incident ou accident n'a été portée à la connaissance de la police municipale au sujet de ces projections.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Zongo concernant la faible visibilité d'une plaque de rue à la rue Caroline

La plaque de rue signalant la rue Caroline est en effet peu lisible quand on vient depuis la place d'Armes, car située de façon éloignée du carrefour, sur le trottoir de la rue Caroline, côté Arve et en direction de la ville de Genève, sous un arbre et après un élargissement de trottoir accueillant une terrasse. Si elle est utile en venant de la rue de Lancy par exemple, elle n'est pas perçue en venant du centre de Carouge.

C'est pourquoi cette signalisation a été complétée par les services en juillet dernier par une plaque de rue signalant la rue Caroline à l'entrée de la rue des Pervenches, disposée de telle manière qu'elle soit visible en venant du Pont de Carouge.

La place d'Armes est quant à elle signalée par deux paires de plaques de chaque côté de cette dernière, l'une des deux parallèle à la rue Jacques-Dalphin, l'autre perpendiculaire à cette dernière.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Antonioli : Carrefour Fontenette

M. Antonioli demande s'il est possible de mettre un grand panneau explicatif sur les travaux en cours et leur durée afin d'informer les habitants de Carouge et les gens de passage. Pour mémoire, il y a moins de trois mois, ce carrefour était déjà en travaux avec une signalisation difficilement compréhensible.

M. Walder signale que la commune a organisé une séance publique et qu'un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants et commerçants du secteur, avec toutes les explications sur le chantier. Des séances avec les habitants seront régulièrement organisées et des flyers sur les différentes phases du chantier leur seront régulièrement distribués. Enfin, des panneaux de construction présenteront le projet. Mais il faut savoir que ce chantier comptera pas moins de seize phases. Il y aura peu de changements en termes de circulation au cours du chantier, mais celui-ci va se déplacer. Il sera donc difficile d'expliquer ces seize phases à l'aide de panneaux, d'autant plus qu'il existe des restrictions en matière de panneaux posés sur les voies publiques puisque les panneaux de circulations doivent évidemment être dominants. La commune verra cependant s'il est possible d'aller dans le sens de M. Antonioli.

M. Morex : Le ou la

M. Morex relève que, depuis quelque temps, des affiches sont posées dans Carouge qui ont choqué bon nombre de citoyens, parmi lesquels M. Morex. Quand on parle de Genève, on dit

« la Genève ». Quand on parle de Lyon ou Paris, on dit « le Lyon » ou « le Paris ». M. Morex croit que l'usage linguistique veut qu'on dise « le Carouge ». Il souhaiterait que les affiches qui ont été posées par le service de la communication et de la culture soient corrigées – il ne pense pas que cette formulation s'explique par le fait que les employées seraient des féministes acharnées – parce qu'il est faux de dire « la Carouge ».

Mme Lammar indique que Mme Hiltpold, qui avait également été interpellée par ces affiches, a posé la même question au Conseil administratif, lequel s'est renseigné. Tant l'archiviste de la ville de Carouge, Sonia Kocman, que Dominique Zumkeller, qui est l'ancien archiviste-historien, confirment qu'on dit bien « le Carouge ». A leur connaissance, il n'existe pas d'occurrence de « la Carouge » dans la littérature du XX^{ème} siècle. Les services de la commune en ont pris bonne note.

Mme Uldry : Vivre Carouge

Mme Uldry relève que les habitants ont reçu le *Vivre Carouge* de février-mars le lundi 19 février. Des sorties à Carouge y sont mentionnées pour le 1^{er} février, le 2, le 3, etc. Serait-il possible de veiller, quand le journal paraît, à anticiper un peu les dates des manifestations, plutôt que de les donner avec vingt jours de retard ? Un certain nombre de Carougeois ont vraisemblablement manqué certaines manifestations.

Mme Lammar répond qu'une attention particulière sera apportée aux dates. Cela dit, lorsqu'une manifestation s'étend sur plusieurs semaines, l'agenda en dernière page mentionne la date du début de la manifestation, ou en l'occurrence le 1^{er} février si cette manifestation a commencé en janvier déjà. Certes, le festival Antigél venait de se terminer quand le *Vivre Carouge* a été distribué, mais l'exposition d'Exem a lieu jusqu'au 25 mars.

Mme Zuber : Parascolaire

Mme Zuber a été informée du cas d'une fillette scolarisée à Carouge qui, après un accident, était temporairement en chaise roulante. Cette enfant allait habituellement au parascolaire. Il s'est avéré que, suite à cette situation, le parascolaire a refusé de la prendre en charge, au motif qu'il n'était pas adapté pour le faire. Mme Zuber sait que le parascolaire est intercommunal, mais son seul moyen d'intervenir est d'interpeller ici le Conseil administratif. Elle trouve assez choquant de dire à une enfant qui vit quelque chose de difficile qu'en plus, elle ne pourra pas être avec ses camarades. Pour la famille aussi, c'est compliqué. De plus, un mandat cantonal prévoit l'accueil en continu. Enfin, il existe un cadre législatif contre les discriminations. Mme Zuber demande au Conseil administratif de relayer son interpellation à l'ACG.

Mme Hiltpold précise en préambule que ce n'est pas l'ACG, mais le GIAP qui gère le parascolaire. Il se trouve qu'elle siège au comité du GIAP, lequel a discuté de ce point. Mme Hiltpold a également été abordée par la maman. Au GIAP, les taux d'encadrement sont d'environ une personne pour douze enfants. Si une personne doit s'occuper d'un enfant, il y a onze enfants dont elle ne peut pas s'occuper. Il se pose donc un problème d'encadrement, mais aussi un problème de moyens parce qu'il faudrait avoir des personnes en réserve pour faire face à tous les cas qui pourraient arriver pour l'ensemble des enfants du canton. Mme Hiltpold ajoute que cette enfant est en chaise roulante et ne peut pas se déplacer toute seule. Comme il fallait sécuriser le trajet, les équipes ont dû faire un trajet différent. L'enfant ne peut pas monter les escaliers qui mènent au restaurant scolaire, elle ne peut pas aller aux toilettes toute seule. En fait, il faudrait qu'une personne s'occupe de cette enfant en particulier.

Il semble à Mme Zuber qu'il est aussi important de trouver des solutions avec la famille.

Mme Hiltbold n'entrera pas dans le détail de la discussion qui a eu lieu au comité du GIAP, mais il n'est pas possible de demander à une personne hors GIAP de venir, ni à un autre enfant de s'occuper de cette enfant, pour des questions de responsabilité. Il se trouve aussi que l'enfant est arrivée sans que personne n'ait été informé du fait qu'elle était en chaise roulante, ce qui a aussi mis le personnel encadrant dans une situation difficile.

Mme Marti : Participation ACG travaux piscine

Mme Marti fait référence à la décision de l'ACG de participer pour un tiers aux frais de couverture de la piscine de Lancy. Comme elle se préoccupe de trouver des sous ailleurs qu'à Carouge, elle se demandait si, pour la future piscine de la Fontenette, la commune pouvait aussi espérer une participation de l'ACG.

Mme Lammar relève que lorsque Mme Marti lui avait posé cette question en commission, elle lui avait répondu que, jusqu'à présent, le fonds intercommunal n'avait pas financé de projet sportif. Quand la demande pour le projet de couverture de la piscine de Lancy a été déposée au fonds intercommunal, la question de savoir si ce dernier entrait en matière pour un projet d'investissement sportif a été discutée. Il a finalement été proposé à l'assemblée générale d'entrer en matière. Personnellement, Mme Lammar a soutenu la proposition de participation du fonds intercommunal au projet de la piscine de Lancy dans l'idée de pouvoir également déposer une demande auprès du fonds intercommunal dans le futur. Il faut savoir que ce fonds a financé à raison de CHF 7 millions le projet de reconstruction du théâtre. Carouge en a donc déjà bénéficié, ce qui ne l'empêchera pas, le cas échéant, de déposer une demande pour la piscine. Mais pour ce faire, il faut un projet concret. Il faudra donc d'abord réaliser le concours et une étude pour avoir un projet concret avec des chiffres, projet si possible déjà voté par le Conseil municipal. Mme Lammar se réjouit que le fonds intercommunal ait accepté de financer l'installation de couverture de la piscine de Lancy afin de pouvoir appliquer par analogie cette participation au projet de Carouge.

Mme Marti : Seule manière de postuler ?

Mme Marti a pris connaissance aujourd'hui de l'article "Places d'apprentissage : Recrutement en direct « Spécial Carouge »", en page 17 du dernier *Vivre Carouge*. Elle félicite la commune pour cette action. L'article mentionne que « La Ville de Carouge sera également présente pour recevoir les candidats intéressés par les places d'apprentissage offertes dans différents métiers. » Mme Marti pense avoir une certaine maîtrise du français, mais quand elle a lu la phrase suivante, elle s'est demandé si elle comprenait vraiment ce qu'elle devait comprendre : « Attention : ce sera la seule manière de postuler pour entreprendre une formation à la Commune. » Le fait de ne pas pouvoir postuler autrement qu'en se présentant ce jour-là, n'est-ce pas extrêmement discriminant et pénalisant pour les jeunes qui n'auraient pas eu connaissance de cette action ? De plus, comme l'a relevé Mme Uldry, les habitants ont reçu le *Vivre Carouge* ce lundi, voire plus tard. Or, il est fait mention de permanences spéciales de PEJ les lundis 19 et 26 février. Bien sûr, ce journal n'est pas l'unique canal de communication de la commune, surtout auprès des jeunes, mais ce sont aussi les parents et grands-parents qui peuvent relayer certaines choses auprès de leurs enfants ou petits-enfants. En conclusion, Mme Marti souhaite savoir si se présenter lors de la journée de recrutement est véritablement la seule manière de postuler. Elle réitère en outre la demande de Mme Uldry que le *Vivre Carouge* soit un peu plus attentif à la concordance des dates.

Mme Hiltbold confirme que Mme Marti a une bonne maîtrise du français puisque c'est effectivement la seule manière de postuler. La commune a choisi de participer à ces recrutements directs qui sont très prisés. Les postulants ont l'avantage de pouvoir se présenter immédiatement et se mettre en avant, plutôt que de devoir envoyer un dossier. L'idée est de garantir aux postulants un entretien. Ces derniers sont reçus par les services municipaux ou par les entreprises et ils peuvent avoir plusieurs entretiens. Les personnes ont

aussi la possibilité de simplement donner leur dossier ce jour-là. Pour les employeurs, ces recrutements directs sont aussi un plus parce qu'ils peuvent se faire tout de suite une idée de la personne en ayant une discussion avec elle, plutôt qu'en examinant un dossier. Mme Hiltpold relève ensuite que les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage pouvaient déjà avoir l'information avant de recevoir le *Vivre Carouge*, en se renseignant soit auprès de la commune, soit sur le site de l'office cantonal de la formation professionnelle. C'est une information qui est donnée dans le *Vivre Carouge*, mais ce journal n'est pas le seul moyen de transmission de cette information.

Mme Marti souligne qu'elle salue cette action qui est en effet excellente parce les employeurs peuvent se faire une meilleure opinion des jeunes qu'ils ont en face d'eux. Cependant, il serait important de laisser la possibilité de postuler par la suite, parce que tous les jeunes ne savent pas au mois de février qu'ils vont vouloir postuler.

Mme Hiltpold remarque que les jeunes n'attendent pas le mois de juin pour chercher une place d'apprentissage. Ils s'y prennent bien à l'avance. Par ailleurs, ceux qui sont dans les situations les plus difficiles sont souvent suivis par le PEJ, qui leur donne bien les informations. Et pour les employeurs, le moment est bien choisi. Le Conseil administratif a pris l'option de ne pas accepter d'autres dossiers par la suite, mais il pourra la revoir, même si Mme Hiltpold pense que cette option a du sens.

Concernant les dates qui figurent dans le *Vivre Carouge*, Mme Lammar rappelle que ce journal a un nombre de parutions limité par an, ce qui limite la réactivité face à ce genre d'événements. Les délais, qui ont d'ailleurs été présentés en commission lors du traitement de la motion sur le *Vivre Carouge*, posent un réel problème. La commune va néanmoins travailler sur ces questions de délais. Enfin, il faut savoir que l'information sur les permanences du PEJ figurait depuis de nombreuses semaines sur le site internet de la commune.

Mme Marti est contente d'entendre que la commune va travailler sur les délais de parution de ce journal. Elle pense que les partis autour de cette table apprécieront cela.

A cet égard, Mme Lammar rappelle tout de même que le Conseil municipal a refusé d'aller de l'avant quand il a traité la motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h40.